

Médicalisation de l'Ondam

Alain Coulomb, directeur de l'Anaes, a remis le 29 avril au ministre de la Santé un rapport présentant des propositions pour la médicalisation de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, l'Ondam, voté chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale. Depuis sa création en 1997, l'enveloppe de l'Ondam, qui comprend les dépenses maladie, a régulièrement augmenté et depuis 1998 a été dépassée chaque année. Ce rapport permet de constater qu'il y a une progression normale liée à des déterminants incontournables, tels que la croissance économique, le vieillissement de la population, les progrès techniques, mais qu'une prise de conscience serait nécessaire sur la responsabilisation de chacun dans l'évaluation de la valeur des soins.

www.sante.gouv.fr/htm/actu/31_030429b.htm

Assurances maladie obligatoires et complémentaires

Jean-François Chadelat, directeur du Fonds de financement de la couverture maladie universelle, a remis en avril dernier un rapport au ministre de la Santé proposant une réforme de l'assurance maladie qui instaurerait une couverture maladie généralisée. L'actuelle couverture maladie universelle (CMU) serait maintenue dans cette assurance maladie généralisée qui serait constituée de l'assurance maladie obligatoire, mais aussi d'une assurance maladie complémentaire de base, facultative, qui pourrait donner lieu à des aides à l'achat pour les personnes les moins aisées. Le contrat d'assurance maladie complémentaire pourrait être proposé, selon le panier de soins, par un organisme complémentaire ou un organisme répondant à un cahier des charges défini par l'État.

www.sante.gouv.fr/htm/actu/chadelat.pdf

Protection de l'enfance et de l'adolescence

Un rapport a été remis le 17 juin 2003 au ministre délégué à la Famille concernant la protection de l'enfance et de

l'adolescence, intitulé *Pour et avec les enfants et adolescents, leurs parents et les professionnels, contribution à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence*. Ce rapport propose notamment de rendre plus efficace l'action des multiples intervenants (plusieurs centaines de milliers de professionnels) en faveur des familles et des enfants. Les auteurs recommandent également de se donner les moyens de bien évaluer ce qui existe, de renforcer les dispositifs existants ou les pratiques existantes et de donner des bases juridiques explicites à des dispositifs innovants méritant une généralisation, ou visant à fonder de nouvelles méthodes de travail.

www.famille.gouv.fr/rapports/37_03.htm

Présentation des grandes lignes du PLFSS 2004

On trouvera sur le site du ministère l'intervention du 23 septembre 2003 du ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées concernant les comptes de la Sécurité sociale ainsi que la présentation des grandes lignes du PLFSS 2004 sous forme de fiches réparties en plusieurs chapitres, suivies d'annexes comportant les mesures législatives et les mesures réglementaires.

www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/plfss/plfss2004.pdf

Effets sanitaires des émissions des usines d'incinération d'ordures ménagères

L'Afssa et l'InVS ont rendu leurs recommandations d'études sur les interrogations de santé publique que pose une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM). En effet, la France possède le plus grand parc d'incinérateurs d'ordures ménagères de l'Union européenne, toutes capacités confondues : 11,4 millions de tonnes d'ordures ménagères et assimilées ont été traitées en 2000 ! Malgré la fermeture des installations anciennes d'UIOM, la mise en conformité des installations existantes et la création de nouvelles installations, des émissions importantes de polluants ont pu avoir lieu dans le passé et la persis-

tance de certains d'entre eux (dioxines, métaux) peut avoir des effets néfastes sur la santé des populations vivant à proximité. Aussi, l'Afssa et l'InVS ont mis en place trois groupes de travail dont les objectifs étaient pour le premier d'améliorer l'évaluation des situations locales : un rapport (disponible sur le site de l'InVS) a été fait sous la forme d'un guide méthodologique destiné à faciliter la description et l'analyse de la situation rencontrée. Le deuxième groupe de travail s'est attaché à mieux appréhender l'exposition de la population aux dioxines autour des incinérateurs. Il a produit un rapport synthétisant les données bibliographiques proposant un protocole pour une étude d'imprégnation de la population par les dioxines autour des UIOM. Ce rapport est disponible sur le site de l'Afssa et de l'InVS. Enfin, le troisième groupe avait pour mission de proposer des axes de recherches épidémiologiques sur les impacts sanitaires des populations résidant à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères. Des recommandations spécifiques ont été formulées pour la mise en place d'une étude multicentrique sur les cancers et la poursuite des travaux sur les malformations congénitales autour des UIOM. Le rapport est accessible sur le site de l'InVS.

www.invs.sante.fr/publications/default.htm

Dossier médical partagé

Le rapport du Pr Marius Fieschi *Les données du patient partagées : la culture du partage et de la qualité des informations pour améliorer la qualité des soins* a été remis au ministre en juin 2003. Le dossier médical partagé doit permettre d'améliorer la coordination des soins et encourager l'émergence de nouvelles formes d'exercice de la médecine. Il favorisera la mise en commun d'informations à l'hôpital, mais aussi dans les réseaux de soins entre la médecine de ville, l'hôpital et le secteur médico-social. Cela suppose le développement d'« adresses qualité santé » pour chaque patient, ainsi que la mise en œuvre d'« hébergeurs agréés » pour des données de santé. Le rapport propose quatre expérimentations pilotes sur trois ans à Marseille, Lille, Grenoble et Poitiers.

www.sante.gouv.fr/htm/actu/31_030624.htm